Division de la fabrication et de l'énergie Section de l'Énergie

Distribution de gaz naturel mensuel 2014

Confidentiel une fois complété.

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada 1985, chapitre S-19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here $\;\;\square$

Г	Mois			

Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

Objet de l'enquête

Cette enquête a pour objet de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les échelons de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel. Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la Loi sur la statistique. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques et de recherche.

Il existe cependant une exception à cette règle générale de confidentialité qui autorise la divulgation, à la discrétion du Statisticien en chef, d'information identifiable sur les services publics, ce qui comprend les entreprises qui acheminent du pétrole ou des produits du pétrole par oléoduc et les entreprises qui fournissent, transportent ou distribuent du gaz, de l'électricité ou de la vapeur. Ceci s'applique à la diffusion de résultats d'enquête sous forme agrégée au niveau provincial ou territorial quand seulement un ou deux services publics ont déclaré des informations ou un service domine l'industrie dans une province ou un territoire en particulier.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la Loi sur la statistique prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la Loi sur la statistique prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec le Newfoundland and Labrador Department of Natural Resources, le Ministère de l'Énergie de l'Ontario, Manitoba Department of Mineral Resources, le Saskatchewan Ministry of the Economy, Alberta Energy, l'Alberta Energy Regulator, le British Columbia Ministry of Natural Gas Development, l'Office national de l'énergie, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Prière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de données avec le Saskatchewan Ministry of the Economy et l'Alberta Energy Regulator pour les compagnies ayant aussi des obligations de déclaration en vertu des *Oil and Gas Conservation Act and Regulations* (Saskatchewan) et du *Mineral Resources Act* (Saskatchewan) ou en vertu de la *Coal Conservation Regulation* (Alberta) et des *Oil and Gas Conservation Regulations* (Alberta).

Le Saskatchewan Ministry of the Economy et l'Alberta Energy Regulator utiliseront l'information reçue de ces compagnies conformément aux dispositions de leurs lois et règlements respectifs.

Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Renseignements

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire, veuillez communiquer avec nous par téléphone au 1-877-604-7828, ou par télécopieur au 1-800-755-5514.

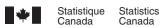
DIRECTIVES

- 1) Volumes en milliers de mètres cubes à 101.325 kPa et 15°C.
- Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, 150 promenade Tunney's Pasture, DOI SSI: Immeuble Jean-Talon, B17, Ottawa, ON K1A 0T6 au plus tard le 20e jour du mois suivant.
- 3) En plus de retourner une copie à Statistique Canada,
 - les établissements d'entreprises situés en Saskatchewan doivent envoyer une copie au Saskatchewan Ministry of the Economy, 200-2101 rue Scarth, Regina S4P 2H9

Divulgation des renseignements transmis par télécopieur ou courriel

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

ATTEST	TATION						
Je certifie q	ue les renseignements indiqués dans le pré	sent rapport sont, a	utant que je le sache, complets e	et exacts.	Date j	m	a
Nom du sign	ataire (en lettres moulées s.v.p.)	Fonction officielle	e du signataire	Adresse électronique	ue		
Téléphone	()	Poste					
Télécopieur							





Champs d'exploitation – propre production (préciser) 1. 2. Achats à d'autres producteurs 1. 2. Usines de traitement (préciser) 1. 2. 3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. 2. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1. 2.
Achats à d'autres producteurs 1. 2. Usines de traitement (préciser) 1. 2. 3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. 2. 3. 4. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
Achats à d'autres producteurs 1. 2. Usines de traitement (préciser) 1. 2. 3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
1. 2. Usines de traitement (préciser) 1. 2. 3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
2. Usines de traitement (préciser) 1. 2. 3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
Usines de traitement (préciser) 1. 2. 3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
1. 2. 3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
2. 3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
3. 4. Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
4. Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
Réseaux de collecte (préciser) 1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
1. Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1. 4. 5. 6. 7. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1. 5. 6. 6. 7. 7. 8. 9. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10
Arrivages en provenance des autres provinces (préciser) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
6. 7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
7. 8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
8. 9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
9. 10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
10. Arrivages de la même province (préciser) 1.
1.
1.
2. A.I.N.
3. 4.
5.
6.
7.
8. 9.
10.
11.
12.
13. 14.
15.
Stockage (préciser champ ou gisement)
1.
2.
3.
Importations – Valeur (milliers de dollars canadiens)
Importations – Volume (préciser)
1.
2.
3
4.
Total – Arrivages

Page 2 5-3100-1020.2

Utilisation		Code de pipeline	Volume (facturé ou estimé)
Livraisons à d'autres provinces (préciser)			
1			
2			
3			
4			
Livraisons à la même province (préciser)			
1 2.			
3.			
4.			
5			
6			
7			X
8		A	N.V
9 10.		0	
11.		VV.	
12.		4 0 1 1	
13		10,11	
14		1.00	
15	0		
Livraisons pour stockage (préciser champ ou gisement)			
1			
2			
3.			
Exportations – Valeur (milliers de dollars canadiens)	<u> </u>		
Exportations – Volume			
1. 2.			
3.			
4.			
5.			
Ventes directes	Nombre de clients consommateurs de gaz¹ (ex. factures/ compteurs)	Coût du consommateur²	Volume
a) Ventes résidentielles (inclure les édifices à logis multiples)			
b) Ventes commerciales			
c) Ventes industrielles			
Ventes directes – Total (a + b + c)			
Ventes des services publics			
a) Ventes résidentielles (inclure les édifices à logis multiples)			
b) Ventes commerciales c) Ventes industrielles			
Ventes des services publics – Total (a + b + c) Gaz consommé dans les réseaux			
Fluctuation dans les réseaux Différences de mesure, portes en conduit, autres portes n	non dóglarása		
Différences de mesure, pertes en conduit, autres pertes r et rectifications périodiques des comptes	ion deciatees		
Total Utilisation			
Valeur de chauffage moyen en mégajoules/mètres cub	oes pour gaz à v	endre	
1 La nambre de concernatoure utilisent le con deureit être coulement les concernant			

Page 3 5-3100-1020.2

Le nombre de consommateurs utilisant le gaz devrait être seulement les consommateurs qui utilisent le gaz pour le mois sous observation.

Le coût indiqué doit exclure la taxe provinciale (si applicable), la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) et les remises payées aux consommateurs, dans le but d'en arriver au "coût du consommateur".